

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B + BE

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire et qui vous permettra de devenir un conducteur sûr et responsable.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur l'apprentissage du Code de la Route pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (valable 3 mois).

Les séances de code collectives à l'auto-école ont lieu du lundi au vendredi de 14h à 19h, commencent à heure fixe et durent un peu moins d'une heure

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en agglomération
- hors agglomération
- sur autoroute
- de nuit (leçons prises en hiver)

Les leçons de conduite sont individuelles mais de l'écoute pédagogique peut vous être proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE AM

1. Préambule des cours Permis AM

Le permis AM est une formation obligatoire pour conduire, dès 14 ans, un cyclomoteur ou un quadricycle léger qui n'excède pas 50 cm³ ni une vitesse de 45 km/h.

2. Déroulement de la formation :

L'enseignant, titulaire d'une autorisation d'enseigner de la mention deux roues, anime les cours de sécurité routière, les cours hors circulation et en circulation pour le permis AM.

Pour la formation théorique des outils pédagogiques conforme au REMC (Affiche, tableau blanc etc...) sont mis à disposition des élèves pour faciliter leurs apprentissages.

1.1 Cours théoriques en présentiel (durée 1h)

Les cours théoriques AM deviennent des passages obligés pour acquérir les savoirs liés au nouveau code de la route. Les élèves s'entraîneront avec le livret spécifique AM.

Auto-école Glatigny

52 rue de Glatigny

78150 Le Chesnay

E0907813290

Les cours théoriques sont classés selon 4 thématiques :

- Réglementation :
- Le permis AM,
- La formation,
- Véhicule concerné,

1.2 Formation pratique hors circulation (durée 2h)

La formation pratique permet l'apprentissage de la maîtrise du véhicule deux roues hors circulation et comprend notamment les apprentissages à l'installation sur le véhicule deux roues et vérifications d'usage, au déplacement du véhicule à l'arrêt, au démarrage et arrêt de précision, à l'équilibre à l'allure lente et rapide, et aux évitements et freinages d'urgence.

L'élève est enfin formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

1.3 Formation pratique en circulation (durée 4h)

La formation se déroule avec l'élève sur son scooter. L'enseignant le suit, tout en étant en liaison radio avec lui.

À l'issue de la formation du permis AM en circulation, l'élève doit être capable de circuler en et hors agglomération en appliquant les règles de conduite du code de la route et être sensibilisé aux risques de la conduite d'un véhicule deux roues et aux situations présentant des difficultés particulières.

3. Moyens et outils disponibles

- Un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner avec la mention deux roues,
- 1 élève maximum par formation au permis AM,
- Une salle de cours collectifs avec tableau blanc, rétro projecteur et matériels pédagogiques,

- Piste sécurisée à 15 minutes de l'auto-école :
- 1 gilet de sécurité auto-école et des appareils de communication en conduite,
- Livret d'évaluation,
- À l'issue des sept heures de formation, l'auto-école remettra une attestation de formation valable quatre mois en attendant l'émission du titre définitif. L'auto-école Glatigny s'occupera des démarches administratives pour l'élève.

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE A1 et A2

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire et qui vous permettra de devenir un conducteur sûr et responsable.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur l'apprentissage du Code de la Route OPTION MOTO pourra être suivie à votre rythme via Internet (valable 3 mois).

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en agglomération
- hors agglomération
- sur autoroute
- de nuit (leçons prises en hiver)

Les cours sont collectifs mais chaque élève a un véhicule attribué et sera le seul dessus pendant la séance.

De l'écoute pédagogique peut vous être proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE A

Conditions requises :

Etre titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans.

La formation

La formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

Vous devez vous adresser à une auto-école ou à une association agréée par l'État.

La formation doit notamment vous permettre d'acquérir une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kW.

Elle dure 7 heures et comprend les 3 séquences suivantes, cette formation peut se faire sur une ou deux demi-journée.

Théorique 2 heures

Pratique hors circulation 2 heures

Pratique en circulation 3 heures

Déroulement de la formation :

Séquence en salle

Durant la séquence de 2 heures en salle, vous serez amenés à échanger sur vos pratiques et expériences au guidon d'un 2 roues.

Quelques thèmes sur les facteurs d'accidents, notamment la vitesse et les produits psychoactifs seront abordés.

Séquence pratique hors circulation (2 heures)

Le travail portera sur :

le freinage

les situations de changements de direction à droite et à gauche

sur les techniques d'inclinaison

Partie pratique en circulation (3 heures)

Pour cette séquence une seule moto est généralement utilisée. Vous partez pour un itinéraire routier au maximum à 2 participants avec un formateur suiveur équipé d'une radio.

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de votre conduite, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

Il n'y a pas d'examen à passer à la fin de la formation. Vous recevez une attestation de suivi.

Attention :

L'attestation seule ne permet pas de conduire un véhicule relevant de la catégorie A. Vous devez avoir le permis correspondant. L'école de conduite fera la démarche administrative nécessaire afin que le permis catégorie A soit validé.